Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
075-200081800-20250630-EDB-amendement2-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/07/2025

ÉCOLE DU BREUIL
ROUTE DE LA FERME
75012 PARIS

Délibération affichée à l'École Du Breuil
et transmise au représentant de l'État

EDB-AMENDEMENT TECHNIQUE N°2

Délibération du conseil d'administration de l'Ecole du Breuil

Séance du 30 juin 2025

Objet : Amendement technique à la délibération EDb-2025-21 – Modification du Règlement Intérieur des apprenant·e·s de l'Ecole Du Breuil

Le Conseil d'Administration de la régie personnalisée de l'Ecole Du Breuil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code rural et de la pêche maritime, livre VIII ; notamment ses articles R 811-28, R 811-38 et R 811-77 à 83 ;
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 131-8, L. 401-2, L. 511-5, R. 421-20, R. 421-5, R. 511-13 ;
Vu le code du travail, notamment ses articles R 6352-1 à 15 ;
Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 3512-8 ;
Vu le décret n° 2025-582 du 27 juin 2025 relatif aux espaces sans tabac et à la lutte contre la vente aux mineurs des produits du tabac et du vapotage paru au JORF n°0149 du 28 juin 2025 ;
Vu les statuts de la régie personnalisée de l'École Du Breuil ;
Vu la délibération 2021-19 modifiant le règlement intérieur des apprenant·e·s de l'Ecole Du Breuil, en date du 14 juin 2021 ;
Vu le compte-rendu du Conseil des Apprenants du 31 mars 2025 ;

Considérant que l'article 2.8) Hygiène et sécurité du Règlement Intérieur des apprenant·e·s de l'Ecole Du Breuil doit être modifié compte-tenu de la parution du décret n° 2025-582 du 27 juin 2025 relatif aux espaces sans tabac et à la lutte contre la vente aux mineurs des produits du tabac et du vapotage qui prévoit dans son article 1, alinéa 8 l'interdiction de fumer dans les parcs et jardins publics ;

Sur proposition du Président du conseil d'administration de la régie personnalisée de l'École Du Breuil,

DELIBERE

Article 1 :
L'alinéa 7 de l'article 2.8 Hygiène et sécurité du règlement intérieur des apprenant·e·s de l'Ecole Du Breuil est supprimé.

Le Président du conseil d'administration

Christophe NAJDOVSKI